



## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**JEUDI 15 JUIN 2017  
18 HEURES 30 – MAISON DES  
ASSOCIATIONS DE MONTAGNAC**

#### PRÉSENTS : 19

**AGDE** : Mme SALGAS

**MARSEILLAN** : MM. ROUVIER, MARY

**FLORENSAC** : MM. MAFFRE, TUYA

**CASTELNAU DE GUERS** : M. DA SILVA

**LEZIGNAN LA CEBE** : Mme MORENO

**CAUX** : Mme DORADO

**MONTAGNAC** : MM. MALDONADO, PASCAL, Mme JEFFERIES

**BESSAN** : MM. ALBERTOS, FOULGAT

**VIAS** : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

**NEZIGNAN L'EVÊQUE** : M. MARTINEZ

**PORTIRAGNES** : M. FAURE

**AUMES** : Mme DURAND

**PEZENAS** : M. DUFFOUR

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 8

**AGDE** : M. FREY à Mme SALGAS, M. GLOMOT à M. FOULGAT

**BESSAN** : M. MARIN à M. ALBERTOS

**FLORENSAC** : M. DUBOIS à M. MAFFRE

**SAINT-THIBERY** : M. HUC à M. MARTINEZ

**MARSEILLAN** : M. ARAGON à M. ROUVIER

**POMEROLS** : M. MOULINOT à M. PASCAL

**PAULHAN** : M. JAURION à Mme DURAND

#### ABSENTS EXCUSÉS : 10

**AGDE** : M. BENTAJOU, Mme MARTINEZ

**PEZENAS** : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ

**NIZAS** : Mme BESSORA

**PINET** : M. ESPARZA

**VIAS** : M. ESPANA

**CAZOULS D'HERAULT** : M. GUIRAUDOU

**USCLAS D'HERAULT** : M. RIGAUD

**SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. ROME

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2017

1°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2016

2°) Ancienne compétence relative à la décharge de la Garrigue Haute de Bessan

3°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 15 juin 2017, à 18h30, à la maison des associations de la ville de Montagnac.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. André ALBERTOS est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance. A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 19 avril 2017.

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance et laisse la parole à M. MALDONADO, délégué de la commune de Montagnac, lequel remercie les services du Sivom et fait une rapide présentation de ses actions sur la commune.

M. Yann LLOPIS, Maire de Montagnac, présent à l'ouverture de la séance, tient à remercier les délégués de la commune de Montagnac pour leur assiduité et actions au sein du Sivom, ainsi que Madame la Présidente pour le rôle du Sivom dans la gestion des services à la carte, particulièrement efficaces notamment en ce qui concerne la fourrière animale, la brigade d'enlèvement des tags et la mutualisation du redresse poteau.

\*\*\*\*\*

### **1°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2016**

Madame la Présidente rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont tenus de présenter et d'adopter annuellement un rapport d'activités.

Le rapport d'activités de l'année 2016 du SIVOM du canton d'Agde est présenté dans le détail par Madame la Présidente. Il est adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical. Il sera transmis aux services préfectoraux et aux communes adhérentes du SIVOM pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

### **2°) Ancienne compétence relative à la décharge de la Garrigue Haute de Bessan**

Madame la Présidente rappelle que, conformément au débat d'orientation budgétaire tenu le 29 mars dernier, le SIVOM a assuré dans les années passées, la compétence « déchets » avec la gestion d'un centre de déchets sur la commune de Bessan, au lieu-dit « La Garrigue Haute ». En 2014, ce centre a fait l'objet de délibérations conjointes avec le SICTOM d'Agde-Pézenas qui assure désormais cette compétence. La réhabilitation du site a été financée, comme le veut la réglementation, à part partagée entre le SIVOM et le SICTOM, au prorata de leur temps de gestion respectif du site.

A ce titre, le SIVOM avait provisionné des sommes, aujourd'hui non utilisées, qu'il convient désormais de restituer aux 4 communes concernées : Agde, Bessan, Marseillan et Vias. Le comité syndical a décidé, à l'unanimité que la répartition s'effectuera au moyen de la clef de répartition d'origine lors de la création de la compétence, à savoir 51 % pour Agde, 7 % pour Bessan, 26 % pour Marseillan et 16 % pour Vias. Soit 159.382,50 € pour Agde, 21.876,03 € pour Bessan, 81.253,82 € pour Marseillan, 50.002,35 € pour Vias. Madame la Présidente a indiqué que ces sommes ont été intégrées lors du vote du budget primitif 2017 au compte 65735.

### **3°) Questions diverses**

Un rapide échange traite de la capture des chats sur la voie publique, en liaison étroite entre les communes et le Sivom. La ville de Montagnac souligne l'efficacité du dispositif, notamment suite à la signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et rappelle la nécessité de l'achat de cages de captures supplémentaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h.

**Le Secrétaire de Séance,  
André ALBERTOS**

